

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE SITE
INTEANET DE LA
COMMUNE LE
16/05/2024



MARCHE AUX PUCES 2024
Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules
Du 28 juin à minuit au 30 juin à 20h

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande du Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Holtzheim

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, suite à l'organisation du marché aux puces, de réglementer et d'interdire, la circulation et le stationnement des véhicules, dans plusieurs rues du village.

ARRETE

Article 1^{er} Le vendredi 28 juin de minuit au dimanche 30 juin 2024 à 20h, la circulation ainsi que le stationnement de tous les véhicules sera interdit qualifié gênant (art. R417-10 du code de la Route) sur le parking de la salle de la Bruche.

Article 2 Le dimanche 30 juin 2024 de 2h à 20h, la circulation ainsi que le stationnement de tous les véhicules sera interdit qualifié gênant (art. R417-10 du code de la route) dans les rues suivantes :

Rue de l'Ecole
Parking de la Médiathèque
Parking périscolaire
Rue de la Bruche
Parking de la Salle de la Bruche
Rue du Stade
Rue des Roses
Rue Sébastien Brandt
Rue Jean- Baptiste Schwilgué
Rue Gustave Stoskopf
Rue Frédéric Bartholdi
Rue Ernest Munch

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit qualifié gênant (art. R417-10 du code de la route) rue d'Entzheim du côté pair sur le tronçon allant jusqu'à l'intersection avec la rue du Foyer.

Article 3 Les articles 1 et 2 ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, ainsi qu'aux véhicules des exposants au marché aux puces.

Article 4 Le non-respect des articles 1 et 2 pourra entraîner la mise en fourrière des véhicules gênant la mise en place du marché aux puces. (Art R417-10 du code de la route)

Article 5

Afin de fluidifier la circulation, le 30 juin 2024, un sens unique de circulation sera mis en place de 4h00 à 20h00 dans les rues suivantes :

- a) Rue de Wolfisheim, sens unique en partant du carrefour du Crédit Mutuel en direction de la boulangerie Troestler.
- b) Rue du lieutenant Lespagnol, sens unique en partant de la boulangerie Troestler vers le rond-point de la place de la fontaine.
- c) Rue de Lingolsheim, sens unique en partant du rond-point de la place de la fontaine vers le rond-point situé à la sortie du village sur la RD 222.
- d) Les rues ayant un débouché sur une voie à circulation en sens unique seront-elles aussi apposées de la signalisation appropriée.

Le non-respect du sens interdit à la circulation pourra être relevé par les services de Gendarmerie et de la Police Municipale.

Article 6

L'Organisateur, à savoir l'amicale des sapeurs-pompiers de Holtzheim, sous la responsabilité de sa Présidente LEGRAND Liliane, est en charge de mettre en place les barrières et la signalisation prévues aux articles 1 et 4 du présent arrêté.

La conformité de la signalisation prévue à l'article 1 sera contrôlée par la Police Municipale 72h avant le début de la manifestation.

Article 7

Durant la manifestation, les bus de la CTS ne circuleront pas dans la commune ; le terminus sera transféré à l'arrêt « Holtzheim ZA » dans la zone artisanale au niveau de l'Abattoir.

Article 8

Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9

Ampliation du présent arrêté sera transmise à ;

- Madame la Préfète du Bas-Rhin,
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Geispolsheim
- Madame la Présidente de l'amicale des sapeurs-pompiers de Holtzheim
- Compagnie des Transports Strasbourgeois – Strasbourg (CTS)
- Compagnie de transport du Bas-Rhin (CTBR)
- SIS67
- Distribution aux riverains par l'amicale des sapeurs-pompiers
- Publication réglementaire
- Police Municipale de Holtzheim

Holtzheim le 7 mai 2024

Par délégation du Maire

L'adjoint Bruno MICHEL

